



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines et carrières

Question écrite n° 48292

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème suivant. A travers son article 85 quater, la loi relative à la « Solidarité et au renouvellement urbain » prévoit la création d'un établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais qui va permettre le transfert du patrimoine immobilier de Charbonnages de France. Cette décision attendue par l'ensemble des acteurs du logement minier doit être confortée par des textes complémentaires garantissant le statut de « logements sociaux » de ce patrimoine. En effet, la liste des logements considérés comme sociaux reprise à l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales, n'intègre pas les logements du futur EPIC. Il faut donc adapter cette liste en y incluant les logements miniers transférés. Cette adaptation est primordiale pour le calcul de la dotation de solidarité urbaine et pour l'application du quota de 20 % de logements sociaux prévu au titre II, article 27 de la loi solidarité et renouvellement urbain. En conséquence, il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour confirmer le statut incontestable de logement social du parc immobilier de Charbonnages de France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur la prise en compte des logements sociaux transférés à l'établissement public de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais dans le calcul de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et du seuil de 20 % de logements sociaux prévu à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Le Gouvernement et le Parlement ont pris en compte cette préoccupation : la loi SRU, récemment adoptée, intègre ces logements à la fois dans le calcul du seuil de 20 % de logements sociaux prévu à l'article 55 de la loi et dans celui de la DSU.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48292

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3892

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 108